

**Objet : Commande publique – Attribution marché 2021-CAA-021 Fourniture, livraison et montage de pneumatiques pour véhicules légers et poids lourds.**

*Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,*

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°6 du Conseil d'Agglomération en date du 09 juillet 2020 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu l'arrêté n°2020-149 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Christian RAUCAZ pour les affaires ayant trait à l'administration générale,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la fourniture, livraison et montage de pneumatiques pour véhicules légers et poids lourds,

Vu la consultation engagée le 07 août 2021,

Vu les dossiers présentés par les candidats et l'examen des offres,

### *Décide*

**Article 1 :** Le marché «2021-CAA-021 Fourniture, livraison et montage de pneumatiques pour véhicules légers et poids lourds» est confié à l'entreprise suivante :

#### **Lot n°1 :**

**FIRST STOP AYME** – 17-19 rue Jean Zay – CS 50217 – 69808 SAINT PRIEST CEDEX pour un montant estimatif de 150 813,92 € HT (montant extrait du DPGF).

#### **Lot n°2 :**

**FIRST STOP AYME** – 17-19 rue Jean Zay – CS 50217 – 69808 SAINT PRIEST CEDEX pour un montant estimatif de 10 170,37 € HT (montant extrait du DPGF).

#### **Lot n°3 :**

**FIRST STOP AYME** – 17-19 rue Jean Zay – CS 50217 – 69808 SAINT PRIEST CEDEX pour un montant estimatif de 7 409,78 € HT (montant extrait du DPGF).

#### **Lot n°4 :**

**FIRST STOP AYME** – 17-19 rue Jean Zay – CS 50217 – 69808 SAINT PRIEST CEDEX pour un montant estimatif de 6 371,61 € HT (montant extrait du DPGF).

**Article 2 :** Le marché est prévu pour une durée de 2 ans. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum avec un maximum de 210 000 € HT pour l'ensemble des lots.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 04 octobre 2021

Le Vice-Président en charge de  
L'administration générale,  
Christian RAUCAZ

  
